

Communiqué d'avril 2024

**SENTIER AU FIL DU LOIR :
UNE ETUDE EST LANCEE POUR 4 SAISONS**

Le Conseil de développement territorial*, avec sa volonté de contribuer à mieux définir l'identité de notre territoire, a imaginé un projet de sentier au plus près de la rivière. L'idée plus générale est de favoriser la réappropriation du Loir et de ses abords par le plus grand nombre, afin de partager l'exceptionnelle beauté de ses paysages ainsi que le devoir de protection de ce site, du sentier et de la nature. Cette protection sera facilitée par le travail du CPIE** qui est en charge de l'étude sur la faisabilité environnementale du projet de sentier au fil du Loir, à mener pendant une année.

**Un premier comité de pilotage**

Mardi 02 avril s'est tenu le premier comité de pilotage qui réunissait les partenaires suivants :

- Le PETR Pays Vallée du Loir : qui porte le projet
- Le Conseil de développement territorial : a initié le projet
- Le CPIE : la structure missionnée pour réaliser l'étude de faisabilité environnementale
- Les 21 communes concernées par le sentier et les 3 communautés de communes
- L'Office de tourisme : partie prenante du projet
- La DDT
- Les syndicats mixtes des bassins versants du Loir

Pour cela, le PETR et le CODEV ont fixé **plusieurs objectifs** à l'équipe en charge de cette étude, pour les 4 prochaines saisons :

1) Evaluer la praticabilité du cheminement

Au total le sentier représente 99 km. Il reste 55 km de ce parcours à prospecter (le reste étant des sentiers déjà établis et pratiqués). Il s'agit par exemple de relever les secteurs où les passages sont difficiles, non sécurisés ou bien qui auraient besoin d'aménagement.

2) Evaluer les enjeux liés à la biodiversité

L'équipe du CPIE devra anticiper les impacts potentiels du sentier et faire des propositions d'aménagements en adéquation. Ils recenseront les espèces et la biodiversité que l'on retrouve tout au long du tracé en vue de sa valorisation : oiseaux, arbres, mammifères semi-aquatiques et libellules.

3) Evaluer les enjeux liés à la continuité écologique

Le CPIE étudiera les éléments paysagers du parcours et indiquera les actions potentielles de restauration.

Quel impact pour les propriétaires de parcelles situées sur le tracé du sentier au bord du Loir ?

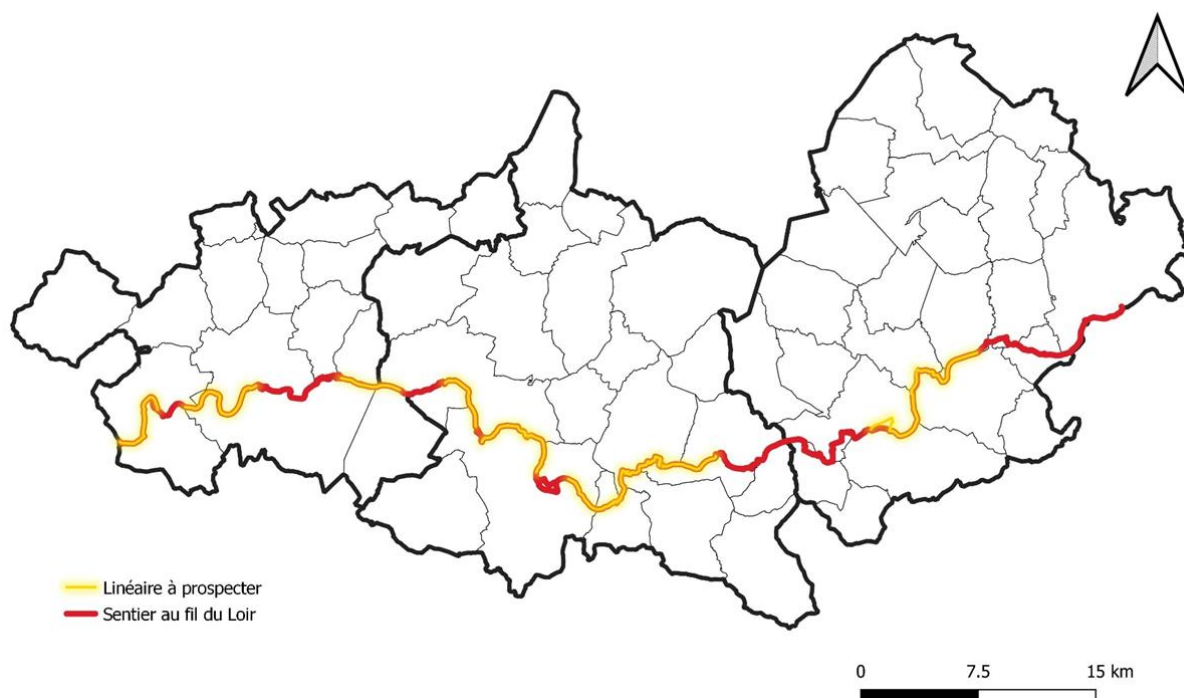
Chaque propriétaire des parcelles concernées va recevoir un courrier d'information au mois d'avril. Ils seront informés du passage des chargés d'études du CPIE sur leur terrain pour réaliser leur inventaire, et sont invités à contacter le PETR Pays Vallée du Loir pour plus d'informations s'ils le souhaitent.

Quelles sont les prochaines échéances ?

Lorsque l'étude de faisabilité sera terminée (avril 2025), le projet d'aménagement pourra alors débuter.

Les financeurs

Cette étude est réalisée avec le co-financement du fonds national d'aide au développement touristique (FNADT), des 3 communautés de communes et du PETR Pays Vallée du Loir.

Le tracé envisagé

* Le Conseil de développement territorial est un groupe bénévole d'habitants et d'acteurs du territoire s'exprimant à titre collectif. Ses membres sont issus des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs. Il a pour rôle de conseiller, d'aider à la réflexion et de donner son avis sur les décisions prises par les élus du Pays Vallée du Loir. Il peut, de façon occasionnelle, se saisir de sujets de réflexion autres que les thématiques abordées par les élus et il permet d'accompagner les initiatives citoyennes.

** CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

**CONTACT PRESSE :**

Paola Perseille – 06 82 28 87 17

paola.perseille@pays-valleeduloir.fr